

L'an deux mille quinze le 28 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : EPOUDRY Guy, MERCIER Lawrence, CARRE Alain

Pouvoir de EPOUDRY Guy à LAQUAZ Denis

Pouvoir de MERCIER Lawrence à CHABERT Patrick

Secrétaire : CANET Nicolas

Délibération n°1 : Compte Administratif 2014

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les résultats comptables de l'exercice 2014 qui peuvent se résumer ainsi :

✓ Recette de fonctionnement :	184 786,07
✓ Dépenses de fonctionnement :	90 292,38
✓ Résultat :	94 493,69
✓ Recettes d'investissement :	77 186,55
✓ Dépenses d'investissement :	136 631,14
✓ Résultat :	- 59 444,59
✓ Résultat cumulé :	35 049,10

Elle dépose les documents sur la table des délibérés puis quitte la séance qui débat sous la présidence de Denis LAQUAZ, premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ de donner acte à Madame le Maire de la présentation faite du compte administratif 2014.
- ✓ D'adopter le compte administratif, d'arrêter les résultats définitifs tels que mentionnés.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Conformité avec le Compte de Gestion 2014

Madame le Maire ayant présenté le compte administratif 2014, porte à la connaissance des Conseillers les documents de la Trésorerie et demande l'examen de la conformité entre les comptes communaux et les comptes du Receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ✓ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ✓ D'approuver le compte de gestion du receveur.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : Affectation de résultat 2014

Le Conseil Municipal ayant adopté le compte administratif et constaté l'identité des valeurs entre celui-ci et le compte de gestion de Monsieur le Receveur,

Madame le Maire propose l'affectation des résultats 2014 aux Conseillers comme suit :

✓ Résultat global de clôture ;	134 057,15 €
✓ Affectation au compte de réserve 1068 :	51 757,74 €

- ✓ Report à nouveau : 82 299.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ D'adopter l'affectation du résultat 2014 tel que proposé.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 : Taux d'imposition 2015

Madame le Maire propose aux Conseillers de se prononcer sur les taux des taxes communales. Elle rappelle les taux en vigueur et dépose sur la table des délibérés les informations fiscales 2015 :

- ✓ Taxe d'habitation : 17.24%
- ✓ Foncier bâti : 24.00%
- ✓ Foncier non bâti : 54.35%
- ✓ CFE : 21.50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ De ne pas modifier les taux pour 2015.

Vote à l'unanimité

Délibération n°5 : Budget Primitif 2015

Madame le Maire expose aux Conseillers le travail de la commission des finances et explicite certains points.

Le budget se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	138 740,41
Recettes de fonctionnement :	206 874,41

Dépenses et recettes d'investissement :	178 907,59
---	------------

soit un budget global :

- Dépenses : 317 648,00
- Recettes : 385 782,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ D'adopter le budget primitif 2015 tel que présenté.

Vote à l'unanimité

Délibération n°6 : Gîte du Grand Renaud, caution

Madame le Maire rappelle aux Conseillers leur délibération n°2 du 28 novembre 2014 par laquelle ils décidaient des tarifs de location 2015. Elle rappelle également qu'aucune caution n'est prévue par cette délibération.

Elle propose d'instaurer une caution de 500 € afin de se prémunir de certains petits dégâts ou ménage non fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ D'instaurer pour le gîte communal Grand Renaud une caution d'un montant de 500 €.

Vote à l'unanimité

Délibération n°7: Schéma de mutualisation de l'Oisans, avis du Conseil Municipal

Madame le Maire informe les Conseillers de l'avancée des travaux du Comité de Pilotage du Schéma de mutualisation de l'Oisans.

Elle rappelle les objectifs principaux à savoir : l'optimisation des services publics, la rationalisation des dépenses publics (maîtrise des coûts et stabilisation des masse salariales).

Elle rend compte des différents thèmes retenus par le Comité comme l'optimisation des offres de transports collectifs, l'urbanisme, la viabilité hivernale... et précise qu'un calendrier de mise en œuvre (immédiat, court et moyen terme) a été déterminé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ✓ D'émettre un avis favorable sur le travail du Comité de pilotage du Schéma de mutualisation de l'Oisans présenté par Madame le Maire.

Vote à l'unanimité